

La conciliation travail/famille... C'est aussi l'affaire du monde municipal!

Le Carrefour action municipale et famille et la politique familiale municipale (PFM)

Le Carrefour action municipale et famille regroupe les municipalités et MRC du Québec désireuses de se doter d'une politique familiale municipale. Son expertise en cette matière est unique et remonte à la fin des années quatre-vingts, période où les premières politiques municipales ont été adoptées.

Depuis la fin des années quatre-vingts, il a développé une expertise de promotion et d'accompagnement des politiques familiales municipales. En 2002, le Carrefour était identifié par le gouvernement du Québec comme organisme de soutien technique aux municipalités et MRC désireuses de se prévaloir du programme gouvernemental de mise sur pied ou de mise à jour d'une politique familiale.

Une PFM est un levier pour créer des conditions favorables favorisant le mieux-être des familles et faciliter leur vie au quotidien.

Le soutien à apporter aux familles en matière de conciliation travail-famille est une des composantes de la politique familiale municipale et sera certes, dans les prochaines années, un pôle majeur de cette politique compte tenu des besoins spécifiques des familles en cette matière.

La PFM et les champs d'intervention municipaux

Dans le cadre de ses divers champs d'intervention, la PFM jouit d'une grande influence dans des secteurs touchant de près les familles. Elle se trouve donc dans une situation privilégiée afin d'implanter avec succès sa politique familiale. Parmi les domaines où la municipalité a une influence directe sur la qualité de vie des familles, notons:

- l'urbanisme;
- l'habitation;
- la sécurité publique;
- les loisirs et la culture;
- les services de garde;
- l'environnement;
- le soutien aux organismes communautaires et familiaux;
- les transports;
- l'administration municipale.

L'intégration de la conciliation travail-famille dans la PFM

C'est à l'intérieur des champs d'intervention municipaux que des initiatives et mesures en matière de conciliation travail-famille sont ou seront initiées. La PFM donne l'occasion d'agir simultanément dans plusieurs champs d'intervention de la municipalité ou de la MRC ayant un impact sur le soutien à apporter aux parents travailleurs et à leur famille. Offrir des activités aux

enfants en dehors du calendrier et des horaires scolaires, développer un partenariat scolaire/municipal/entreprise et soutenir le transport municipal et intermunicipal illustrent la nécessité d'intervenir simultanément dans plusieurs champs.

Le spécifique municipal de la conciliation travail-famille

Au-delà des infrastructures et de l'aménagement du territoire, la municipalité devient de plus en plus préoccupée par la qualité de vie des personnes et en particulier des familles vivant sur son territoire. Sa spécificité en matière de conciliation travail-famille s'exprime dans quatre champs distincts :

- dispensateur de services;
- aménagiste;
- catalyseur;
- employeur.

Dispensateur de services : Elle ajoute à son offre de services aux citoyens, des services plus spécifiques aux familles;

Aménagiste : Elle prévoit des aménagements qui tiennent compte de l'entité familiale;

Catalyseur : Elle facilite la concertation des divers acteurs de son territoire autour de projets familiaux;

Employeur : Elle offre à ses parents employés municipaux des conditions de travail qui tiennent compte du statut de parents.

Les politiques familiales municipales proposent déjà une panoplie d'initiatives et de services directement ou indirectement en lien avec l'organisation du milieu de vie et le soutien aux familles dans les activités quotidiennes. Dans chacun des quatre champs d'intervention, voici des exemples d'actions à promouvoir.

- La municipalité dispensatrice de services :
 - Accès à l'information afin de permettre aux parents de gagner du temps;
 - Activités familiales à coûts abordables afin de favoriser le temps/famille;
 - Soutien à la vie associative afin de promouvoir la solidarité entre familles;
 - Activités pour les enfants en dehors du calendrier et des horaires scolaires;
 - Horaires des activités de loisir et culturelles tenant compte des horaires de travail;
 - Périodes libres pour des activités familiales;
 - Accueil et intégration des nouveaux arrivants dans la communauté.

- La municipalité aménagiste :
 - Lieux d'activités accessibles facilement (distance, horaires);
 - Horaires de transport en commun également les week-ends et le soir afin de tenir compte des travailleurs ayant des emplois atypiques;
 - Soutien au transport municipal et intermunicipal;
 - Promotion de la proximité des services avec les habitations familiales;
 - Promotion de l'aménagement de services à proximité des lieux de travail;
 - Comité permanent en urbanisme sur l'organisation spatiale du milieu de vie.

- La municipalité catalyseur de la communauté :
 - Activités de concertation interservices municipaux;
 - Activités de concertation dans la MRC;
 - Activités de concertation multisectorielle dans la communauté;
 - Association avec des organismes et entreprises afin d'offrir des activités familiales;
 - Sensibilisation des divers acteurs du milieu à leur rôle dans la conciliation travail-famille;
 - Partenariat avec des organismes qui apportent un soutien aux personnes âgées à domicile;
 - Partenariat municipal/scolaire;
 - Promotion du soutien parental dans l'organisation du milieu de vie.

- La municipalité employeur :
 - Offre de conditions de travail facilitant la conciliation travail-famille au personnel municipal, dont les horaires flexibles et les congés familiaux.

L'organisation du milieu de vie et la concordance des temps sociaux et familiaux

Le monde municipal est reconnu comme le palier de gouvernement le plus près des gens. Prolongement à cette affirmation, c'est un acteur majeur dans l'organisation du milieu de vie de la communauté et en particulier des familles.

De plus en plus, on se rend à l'évidence que la conciliation travail-famille est une notion qui dépasse largement la responsabilité des parents et des milieux de travail. C'est toute la société et les secteurs d'activités qui sont concernés par ce besoin de conciliation. Conséquemment, c'est une notion qui doit prendre en compte une concordance des temps sociaux et familiaux, comme il est exprimé dans les bureaux européens du temps en tant que mode de gouvernance dans les villes. À titre d'exemples, on ne peut plus penser horaire de travail sans référer aux horaires des déplacements, aux horaires des services de garde et des commerces. C'est un tout et des actions doivent être posées simultanément

si nous voulons permettre aux familles une meilleure gestion des temps sociaux et familiaux.

« Parler des temps, c'est aborder l'ensemble des sujets de nos vies quotidiennes dans leurs multiples facettes : rythmes de travail, temps des loisirs, participation à la vie de la cité, mobilité des enfants, l'école, le péri et l'extra-scolaire, l'intergénérationnel, les horaires et l'accessibilité des piscines, bibliothèques, musées, mairie... les modes de déplacement, les inégalités sociales ou d'urbanisme... la diversité de la vie même. » (Marie-Pier Martinet, Temps de la Ville, Temps de la Vie.) C'est une valeur collective que nous devons placer très haut dans notre échelle de valeurs et le Carrefour apprécie que le gouvernement du Québec se fasse un leader en matière de conciliation travail-famille.

Conscient de ces réalités, depuis quelques années déjà, le Carrefour a tenu en mai 2003, avec l'Organisation mondiale de la Famille, Région Nord-Amérique, une importante Conférence nord-américaine ayant pour thème « Du temps pour la famille, c'est l'affaire de tous ». Les conclusions de cet événement rejoignent les propos du document de consultation lorsqu'il affirme le besoin d'*une planification temporelle des activités et services* en vue d'un véritable changement.

Une des conclusions de la Conférence nord-américaine fut l'adoption d'une Déclaration sur l'importance du temps pour les familles. Elle est présentée intégralement en annexe du présent document alors qu'elle est un outil de promotion de la reconnaissance du besoin de temps pour les familles et une invitation à poser des actions collectives en cette matière. Voir, à l'annexe 1, la *Déclaration sur l'importance du temps pour la famille*.

L'identification du portrait et des besoins des familles

Dans le cadre de la réalisation d'une PFM, le portrait des familles et de leurs besoins est dressé. On pourra donc s'y appuyer afin de bien identifier les actions et mesures spécifiques à mettre de l'avant en matière de conciliation travail-famille. Là où une telle politique n'existerait pas, ce serait une belle occasion d'en initier une afin de définir une approche globale de soutien aux familles.

Une volonté politique locale et régionale

Non moins important, c'est la volonté politique que devront afficher les porteurs locaux ou régionaux de la conciliation travail-famille. Cette volonté bien affirmée transmettra alors un message clair à tous les partenaires qui seront sollicités pour prendre des engagements dans ce dossier.

La municipalité, la MRC, voire la Conférence régionale des élus (CRÉ), de par leur position stratégique dans la communauté, sont particulièrement identifiées pour exercer un rôle catalyseur auprès des divers partenaires, sociaux,

communautaires et privés. L'exercice de leur leadership reposera sur une véritable volonté politique.

Les actions du Carrefour et la conciliation travail-famille

À l'intérieur de ses actions de promotion de la politique familiale municipale, le Carrefour réalisera tant au niveau local, régional que national, des activités :

- de sensibilisation;
- d'information;
- de diffusion d'initiatives ayant un impact sur la conciliation travail-famille.

Il offre donc à tout milieu désireux de se prévaloir de son expertise en cette matière, de le contacter afin de planifier des activités sur le terrain.

À l'intérieur de ses actions d'accompagnement et de suivi de la politique familiale municipale, le Carrefour intensifiera le volet conciliation travail-famille dans ses outils d'animation et de formation.

Création d'un groupe de travail sur la municipalité et la conciliation travail-famille

Le Carrefour souhaite

- poursuivre la réflexion sur la contribution du monde municipal à la conciliation travail-famille,
- créer un partenariat provincial interrégional,
- identifier des projets novateurs en ce domaine.

À cette fin, il lance une invitation aux divers réseaux d'organismes à lui faire connaître leur intérêt relativement à la mise sur pied d'un groupe de travail sur la municipalité et la conciliation travail-famille.

Emploi,
Solidarité sociale
et Famille
Québec 

Le CAMF remercie le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour son appui financier et sa contribution à la sensibilisation, à la promotion, au soutien technique aux municipalités et aux MRC, et au fonctionnement des activités du Carrefour en matière de politique familiale municipale.